



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org



www.adeas.org/

Réf. : SC/PB/NM/26-05-2016

Lettre ouverte

Orange
78, rue Olivier de Serres
75015 Paris

À l'attention de Monsieur Ramon Fernandez -
DGA

Paris, le 26 mai 2016.

Objet : rapprochement Orange / Groupama Banque : risque lié à la fraude Madoff

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Depuis 2008, l'ADEAS et la CFE-CGC Orange, défendent les intérêts des personnels actionnaires, qui constituent le deuxième actionnaire d'Orange avec près de 5% du capital et 8% des droits de vote.

Le 22 avril 2016¹, Orange et Groupama ont annoncé la signature d'un accord visant à développer une offre bancaire inédite, 100% mobile, qui doit se concrétiser par l'entrée d'Orange au capital de Groupama Banque à hauteur de 65%, Groupama en conservant 35%.

La CFE-CGC a déjà fait savoir qu'elle est favorable à la diversification des activités d'Orange par une meilleure exploitation de ses atouts en matière de relation clients, et le « mobile banking » constitue un axe de développement significatif, dont l'intérêt a été démontré en Afrique et en Pologne.

Cependant, en tant que représentant des intérêts des personnels actionnaires d'Orange, le cabinet d'avocat Lecoq-Vallon, défenseur d'importants créanciers, vient de porter à notre connaissance l'existence d'un contentieux lié à la fraude Madoff et impliquant Groupama Banque dans un ensemble de procédures, en France et aux États-Unis². Le risque financier pourrait s'élever à 373 millions de dollars, montant supérieur au prix que paiera Orange pour l'acquisition de 65% du capital de Groupama Banque.

Après investigations, nous avons constaté avec stupéfaction que le montant de la provision pour risques et contentieux porté au bilan de Groupama Banque est insuffisant pour couvrir ce risque, et qu'aucune mention dudit risque n'apparaît dans son rapport financier au 31 décembre 2014³.

.../...

¹ <http://www.orange.com/fr/Presse-et-medias/communiques-2016/Orange-entrera-a-hauteur-de-65-au-capital-de-Groupama-Banque-qui-deviendra-Orange-Bank>

² TGI de Bobigny contre Groupama Banque le 10 décembre 2010, assignation aux États-Unis par le liquidateur de BMIS le 8 mars 2011, arrêts de la Cour d'appel de Paris le 9 juin 2014 et de la Cour de cassation le 24 septembre 2015 confirmant les liens entre les demandes formulées dans le cadre de la procédure de 2010 et les demandes de condamnations portées par Me Irving Picard devant les juridictions américaines à l'encontre des mêmes plaignants.

³ <http://www.groupamabanque.com/wp-content/uploads/2015/07/1-rapport-financier-2014-groupama-banque.pdf>

.../...

En 2008, la CFE CGC s'inquiétait déjà auprès d'Amundi du risque que l'affaire Madoff pouvait faire peser sur le PERCO Orange dont elle est gestionnaire, et sur lequel la banque n'avait donné aucune information proactive⁴. In fine, il a été démontré que le PERCO d'Orange détenait indirectement des titres Madoff, heureusement à un niveau négligeable.

Le contentieux dans lequel Groupama Banque est impliquée apparaît plus sérieux. S'il aboutit en défaveur de Groupama Banque, au-delà du préjudice d'image pour une société alors rebaptisée Orange Bank, les normes bancaires imposeront assurément une recapitalisation conséquente. En 2009, Groupama déclarait en effet une exposition nette de moins de 10 millions d'euros lié à la fraude du gérant de fonds Bernard Madoff⁵, très en deçà du seul contentieux dont nous ayons connaissance, et qui n'est peut-être pas isolé.

En tant que Directeur Financier en charge des opérations de fusions-acquisitions, nous ne doutons pas que vous ayez pris toutes les dispositions nécessaires pour couvrir les risques résultant de cette affaire.

C'est à Groupama d'assurer l'intégralité de ce risque financier, et l'accord entre Orange et Groupama Banque prévoit certainement une garantie de passif. Est-elle suffisamment dimensionnée ? Et d'une durée suffisante pour couvrir tous les risques à venir, compte tenu notamment des procédures en cours aux États-Unis ?

Connaissant votre attachement à la défense des intérêts de notre entreprise, nous ne doutons pas que vous pourrez rapidement dissiper les légitimes inquiétudes des personnels actionnaires.

Dans l'attente de votre réponse en ce sens, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Sébastien Crozier
Président de la CFE-CGC Orange



Patrice Brunet
Président de l'ADEAS

⁴ <http://www.cfecgc-orange.org/20090114630/fin-de-carriere-retraite/perco-affaire-madoff-stupeur-et-tremblements.html>

⁵ <http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20081215.CHA8866/la-liste-des-victimes-de-l-affaire-madoff.html>